



Découvrez combien vous coûte réellement votre voiture !

Devenue une évidence dans nos civilisations modernes, l'utilisation de l'automobile mérite d'être questionnée, notamment lorsqu'on sait que celle-ci est immobilisée 91% du temps ! Elle représente le 2ème poste de dépenses des ménages, derrière l'alimentation et le logement. Pourtant, la plupart des automobilistes interrogés sur leur budget voiture le sous-estiment par rapport à la réalité... Quels facteurs faut-il prendre en compte pour évaluer, au plus juste, le coût de votre voiture ?

Les chiffres qui en disent long

Le budget annuel d'un automobiliste se décompose en sept postes, classés par ordre d'importance :

40 à 45% :

Les coûts d'achats annualisés du véhicule (appelés aussi décote).

15 à 20% :

L'entretien

8 à 16% :

Le carburant

10 à 13% :

L'assurance

6 à 12% :

Les frais de parking

4 à 5% :

Les frais financiers du prêt d'achat.

3 à 4% :

Les péages



Faites le bon calcul !

Les coûts liés aux trajets domicile-travail en voiture sont importants

Tant pour les salariés que pour les entreprises (indemnités kilométriques, véhicules de fonction, parking, péages, foncier immobilisé...).

Se baser uniquement sur la dépense en carburant est une erreur

En effet, même si la voiture a déjà été financée, elle se déprécie à chaque kilomètre parcouru, sans compter qu'elle nécessitera un entretien supplémentaire.

La solution la plus judicieuse :

Calculer un coût au kilomètre englobant l'ensemble des frais.

LA BONNE METHODE

Pour calculer son budget automobile...

Une solution simple consiste à s'appuyer sur l'étude publiée chaque année par l'Automobile Club.

En 2015, *le budget annuel TTC* de l'automobiliste était, par exemple, de :

- > 5800 € pour une Clio essence (TCe 90) achetée 16 600€ et parcourant 8344 km, soit 0,70€/km.
- > 8000 € pour une 308 diesel (1,6 L HDi) achetée 21 800 € et parcourant 15 430 km, soit 0,515 €/km.
- > 8723 € pour une Toyota Prius hybride (136 ch Dynamic) achetée 27 445€ parcourant 15 430 km, soit 0,565 €/km.

Comment calculer le coût de revient de votre voiture pour vos trajets domicile-travail ?

Imaginons que vous conduisez une Clio diesel (dCi 90), dont le coût moyen est de 0,720 €/km, et que vous résidez à 15 km de votre lieu de travail.

> Si vous travaillez à temps plein, soit 220 jours/an et que vous effectuez 2 trajets/jour (1 aller et 1 retour), vous parcourez $15 \times 2 \times 220 = 6600$ km chaque année.

> En multipliant ce chiffre par le coût au km, vous obtenez le budget annuel estimé pour vos trajets domicile-travail, soit $6600 \times 0,720 = 4752$ €. Sur ce budget, seuls 8 à 16% sont consacrés au carburant, soit environ 450 € !

... AVANT DE LE COMPARER AVEC D'AUTRES MODES DE TRANSPORT

Une fois votre budget voiture calculé, il vous suffit de le mettre en rapport avec le coût d'utilisation des autres modes de transport :

Le Vélo. Un modèle récent, de gamme moyenne, demande un entretien modéré (coût moyen annuel des pièces détachées : 15€) et possède une durée de vie minimum de 10 ans. Vous pouvez bénéficier de l'indemnité kilométrique vélo, fixée à 25 cents/km. Et si vous louez votre vélo à un service public, votre employeur doit prendre en charge 50% de vos frais d'abonnement.

Le Covoiturage. Même occasionnel, il diminue le coût au kilomètre de votre véhicule sur l'ensemble de l'année.

Les Transports en Commun. Vous pouvez choisir entre un abonnement annuel ou mensuel dédié aux salariés ou hebdomadaire en cas d'utilisation moins régulière. L'employeur est tenu de prendre en charge 50% de vos frais d'abonnement.

Les Modes Combinés. Vous utilisez un vélo loué pour relier la gare puis le train ? Vous pouvez bénéficier du cumul des prises en charge de 50% de vos frais d'abonnement de train et de location de vélo.

Témoignage

« J'habite à Saales et l'année dernière, je prenais encore la voiture pour aller au travail à Molsheim. Depuis septembre, je prends le train avec un abonnement mensuel. Mon trajet dure 20 minutes de plus, mais je divise mes coûts par 14 ! Cela nous permettra de nous offrir de belles vacances en Italie l'été prochain ! »

Arnaud, chef de projet

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

